

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_014_2026

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 mars 2026

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 15

de Votants 12

vingt mars deux mille vingt-six à 18 heures 17, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Sildric ESMIOL.

OBJET :

Election des adjoints

Etaient présents : Sildric ESMIOL, Guillaume TRUC, Aline DUPLOUY, Roger MAYET, Anne-Laure REYNAUD-COLLADO, Alain BARD, Philippe BA YLE, Serge T'KINDT, Caroline LE HAY, Laurine FARINOTTI, Maeva REYNIER, Océane BÉE, Michel BARDET, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Christine HAMOT

Absents :

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Aline DUPLOUY, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 16/03/2026

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, sous contrôle des 2 assesseurs désignés, Mme Anne-Laure REYNAUD-COLLADO et Mme Christine HAMOT, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

(Mme ESMIOL-PAUL, M. BARDET et Mme HAMOT ne souhaitent pas prendre part au vote.)

- 12 suffrages exprimés pour la liste de Sildric ESMIOL ;

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de reception de l'AR: 23/03/2026

004-210400479-DE_014_2026-DE

A G E D I

Le conseil municipal, par :

- 12 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

Elit la liste de M. Sildric ESMIOL ;

Installe :

- Monsieur Guillaume TRUC en qualité de 1^{er} adjoint ;
- Madame Aline DUPLOUY en qualité de 2^e adjointe ;
- Monsieur Roger MAYET en qualité de 3^e adjoint ;
- Madame Anne-Laure REYNAUD-COLLADO en qualité de 4^e adjointe ;

Autorise Monsieur Sildric ESMIOL à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Sildric ESMIOL

Secrétaire de séance

Aline DUPLOUY



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de reception de l'AR: 23/03/2026

004-210400479-DE_014_2026-DE

A G E D I